

Agathe the blues

EDIFIANT, le cas d'Agathe Habyarimana, la veuve de l'ancien président rwandais, « **souçonnée d'avoir pensé le génocide** » qui a fait 800 000 morts tutsis (« Le Parisien », 30/8). Elle est évacuée en 1994 vers la France, à la suite de l'attentat contre son mari, Juvénal Habyarimana, sur « **demande originelle et personnelle de François Mitterrand** ». Après un séjour en Afrique, elle revient en France en 1998 et s'installe dans l'Essonne, avec enfants et petits-enfants.

L'ex-« **mère de la nation** » de 79 ans vit néanmoins « **sans statut légal et sans ressources** », ses demandes d'asile ayant été refusées par l'administration en raison des soupçons qui pèsent sur elle. La dame est effectivement visée depuis 2007 par une plainte pour crime contre l'humanité et complicité de génocide, déposée par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR).

Elle n'a, depuis, été interrogée qu'une fois... en 2016.

Agathe Habyarimana, qui trouvait certainement le temps long, a demandé que la justice clôtüre l'instruction pour dépassement du « délai raisonnable » de la procédure. Lundi 30 août, la cour d'appel de Paris a rejeté son recours. L'instruction va donc pouvoir continuer à prendre son temps...

M. B.

Le Canard Enchaîné

1^{er} septembre 2021